

**Quelques cas dans lesquels « silence vaut rejet »
au bout de deux mois**

Autorisation temporaire d'une installation, d'un ouvrage, de travaux, d'une activité, soumis à la loi sur l'eau. Agrément d'un maître d'œuvre pour la construction ou la modification substantielle d'une remontée mécanique ou d'un tapis roulant. Demande d'inscription sur les listes électorales. Inhumation dans une propriété particulière. Habilitation des opérateurs funéraires. Dérogation aux délais d'inhumation et de crémation. Agrément d'agent de police municipale. Autorisation de port d'arme pour un agent de police municipale.

**Quelques cas dans lesquels « silence vaut rejet »
avec un délai différent de de deux mois**

Demande	Délai
Abrogation d'un arrêté préfectoral ou ministériel d'expulsion	4 mois
Autorisation exceptionnelle de stations d'épuration par dérogation aux dispositions particulières au littoral	4 mois
Autorisation du préfet de région pour l'implantation des ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dans les communes littorales des départements d'outre-mer	4 mois
Autorisation de dérogation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public de 1 ^{re} ou 2 ^e catégorie dans le cadre d'une demande d'autorisation de travaux de création, d'aménagement ou de modification	3 mois et deux semaines
Autorisation de travaux de création, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public lorsque la dérogation en matière d'accessibilité sollicitée n'a pas été accordée	4 mois
Agrément de la performance d'un réseau de chaleur ou de froid	3 mois
Demande d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public	6 mois

**Quelques cas dans lesquels « silence vaut accord »
avec un délai différent de deux mois**

Demande	Délai
Décision sur permis de construire, d'aménager, ou de démolir, en site classé ou en instance de classement après accord exprès du ministre chargé des sites	Un an
Permis de démolir en site inscrit après accord exprès de l'architecte des Bâtiments de France (délivrance au nom de l'Etat en application de l'article L. 422-1)	3 mois
Dossier de définition de sécurité d'un système de transport guidé (STRMTG).	3 mois
Inscription dans une école en dehors du secteur scolaire	3 mois
Validation d'une attestation d'accueil par le maire	1 mois
Autorisation de création et d'extension de chambres funéraires	4 mois
Décision d'agrément pour la formation des élus locaux	4 mois
Autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection.	4 mois
Permis de construire, délivré au nom de l'Etat, portant sur des travaux relatifs à un établissement recevant du public et soumis à autorisation	5 mois
Autorisation de dérogation à l'installation obligatoire d'un ascenseur dans les bâtiments d'habitation	3 mois
Autorisation de travaux sur un immeuble de grande hauteur	4 mois
Autorisation d'aliéner des logements sociaux présentée par un organisme d'habitations à loyer modéré en cas de désaccord entre la commune et le préfet	6 mois
Autorisation de démolir un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré	4 mois

*Réalisé par Maire info
Source : décrets du 1^{er} novembre 2014*